

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE52

présenté par

M. Abad, Mme Vautrin, M. Fasquelle, Mme de La Raudière et M. Tardy

ARTICLE 7

A la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« vingt-quatre »,

Le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remettre le taux prévu initialement dans le projet de loi avant la lecture du Sénat.